



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Février 2010

Date de la convocation 20 Janvier 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.RUIZ Salvador, M.DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald ; Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis, M.ALBERT Laurent.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain.  M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard.  M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal.  M.GARCIA Alain à Mme CAER Michèle</p>		

**Objet : Annulation d'un titre de recette – Reprise d'un véhicule d'occasion par la société MECALOUR G.I.E**

Monsieur LACROIX rappelle que la Communauté de Communes a émis un titre exécutoire en vue de la reprise par la société MECALOUR G.I.E d'un B.O.M. Renault pour un montant de 17 940.00 €.

Il précise que ce montant a été contesté par la société susvisée au motif que ce véhicule était non conforme à l'expertise d'origine.

Après négociations, la Communauté de Communes et la société MECALOUR ont convenues de ramener le montant de la reprise du véhicule à la somme de 10 166.00 € (déduction faite du montant de la réparation estimée à 7 774.00€).

En conséquence il convient de procéder à l'annulation du titre exécutoire n°189 émis sur le budget 2004 et de procéder à l'émission d'un nouveau titre sur la base du nouveau montant retenu pour cette transaction.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'annulation du titre exécutoire n°189 émis sur le budget 2004

INDIQUE que Monsieur le Président est autorisé à procéder à l'émission d'un nouveau titre sur la base du nouveau montant retenu pour cette transaction soit 10 166.00 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA